Blois (41) . Agression en pleine rue : six mois ferme pour Khalid

28/02/2017 à 11h54

L’homme qui a dérobé un téléphone en frappant une femme, vendredi, a été jugé en comparution immédiate

La vidéosurveillance en témoigne : l’agression survenue vendredi dans le centre-ville de Blois a semé le trouble parmi les personnes qui y ont assisté. L’homme de 36 ans interpellé peu après avoir commis ce vol avec violence était jugé hier en comparution immédiate.

La présidente Christine Dabansens a commencé par rappeler les faits. **Vers 17 h 15, une jeune femme téléphonait à une amie dans la rue piétonne quand soudain un individu l’a brutalement retournée et lui a arraché son smartphone des mains. La victime a reçu un coup au visage qui lui a occasionné quatre jours d’incapacité de travail.** Sous le choc, elle s’est retrouvée à genoux sur le pavé en appelant à l’aide. Le voleur n’est pas allé très loin. Paniqué, il a jeté le téléphone par terre et s’est fait interpeller peu après par la police municipale. L’homme était porteur de 3,45 g d’héroïne. Khalid est sans emploi et vit chez son père à Selles-sur-Cher depuis qu’il est séparé de sa compagne et de son enfant. Toxicomane, il est sous traitement de substitution depuis six mois. « C’était une agression purement gratuite, aviez-vous l’intention de revendre ce téléphone ? » lui demande la présidente.

> *« Je ne sais pas ce qui m’a pris, je ne voulais pas faire de mal » répond* ***le prévenu dont le casier comporte 15 condamnations*** *essentiellement liées à sa consommation de stupéfiants.*

Dans la salle, la jeune fille assiste au procès, entourée par des proches. Elle a précisé aux policiers que son agresseur l'a traitée de « sale p… » avant de la frapper. Khalid n'en a aucun souvenir. Il précise par ailleurs que la cocaïne appartenait à un copain qui ne voulait pas prendre le risque de la porter sur lui.

(…)
Appel entendu par le tribunal qui a infligé **une peine de 18 mois d'emprisonnement dont 12 avec sursis et mise à l'épreuve comportant notamment une obligation de soins**. Khalid devra verser 500 euros en réparation à la jeune femme.

La Nouvelle République